

Précisions sur les documents demandés sur PJWEB

❶ Attestation d'Assurance Responsabilité Civile couvrant l'année universitaire 2023-2024

Ce document, émis par votre compagnie d'assurance (compris dans l'assurance habitation) ou votre banque, certifie que l'étudiant est bien couvert pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Cette attestation doit couvrir l'année universitaire 2023-2024.

Attention : le nom et le prénom de l'étudiant doivent apparaître en toutes lettres sur ce document ainsi que les termes « responsabilité civile » ou « activités scolaires ou extra-scolaires ».

❷ Avis d'attribution conditionnelle de bourse du CROUS de Bordeaux (recto-verso) pour l'année universitaire en cours

La notification de bourse est un document émis par le CROUS indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées pour l'année universitaire 2023-2024.

Elle permet d'être exonéré du paiement de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de 100 € et des frais d'inscription de 170 €.

Comment obtenir ce document ?

Après validation de votre dossier par le CROUS, l'attribution conditionnelle de bourse vous a été envoyée par mail en format PDF.

Elle est également téléchargeable depuis votre espace sur messervices.etudiant.gouv.fr en cliquant sur l'onglet « demande de dossier social étudiant » (DSE).

❸ Carte d'identité (pour les étudiants français et européens) / Extrait d'acte de naissance traduit en français (pour les étudiants étrangers)

Vous devez déposer la copie recto-verso de votre carte d'identité.

Celle-ci doit être en cours de validité au moment de l'inscription.

❹ Autorisation d'utilisation des données personnelles et de la photographie

Ce formulaire est téléchargeable depuis le lien suivant :

[Autorisation d'utilisation des données personnelles et de la photographie \(PDF\)](#)

Si l'étudiant est mineur, la case « mineur » doit être cochée.

❺ Etudiant mineur : Autorisation d'inscription du père, de la mère ou du tuteur si l'étudiant est mineur le jour de l'inscription

Document à télécharger, à compléter et à déposer sur PJWEB. Téléchargeable depuis le lien suivant :

[Autorisation d'inscription d'un étudiant mineur \(PDF\)](#)

6 JDC ex JAPD : Etudiants français de moins de 25 ans : Attestation de participation à la Journée défense et citoyenneté obligatoire pour retrait des relevés de notes, diplôme, etc., à défaut attestation de recensement

Ce document est obligatoire pour la délivrance de votre diplôme.

Si vous vous inscrivez en 1^{ère} ou 2^{ème} année de BUT, l'attestation de recensement est acceptée provisoirement. Dès que vous serez en possession de l'attestation JDC, vous devrez la déposer sur PJWEB.

En revanche, si vous vous inscrivez en licence professionnelle ou en 3^{ème} année de BUT, l'attestation de participation à la JDC est obligatoire (l'attestation de recensement ne sera pas acceptée).

Cas particuliers :

- Vous n'êtes toujours pas recensé ? Rapprochez-vous de la Mairie de votre lieu de résidence.
- Vous n'avez pas reçu de convocation pour la JDC ? Connectez-vous sur le site

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

7 Photographie d'identité récente (Format JPG ou PDF uniquement)

La photo doit être au format PDF ou JPEG et de qualité correcte.

8 Relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU

Vous devez déposer votre relevé de notes du baccalauréat au format PDF ou JPEG.

Attention : les captures d'écran du relevé de notes ne sont pas admises.

Vous n'avez pas ce document ? Connectez-vous sur votre espace Cyclades : http://publicationcycladesversailles.siec.education.fr/publication_A25/login